

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32415**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XIII Métiers de la gravure, Classe 4 Glyptique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231v Mines et carrières, génie civil, topographie (production à caractère artistique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du glypticien avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la glyptique qui est un métier d'art pratiqué depuis plus de 5000 ans, la glyptique recouvre la gravure et la sculpture des pierres de qualités gemmes. Précieuses : rubis, saphir, émeraude ; pierres fines : aigue-marine, citrine, améthyste, topaze... ; pierres dures : lapis-lazuli, jaspe, turquoise, onyx, agate... et par extension les matières végétales et organiques : bois exotiques, corail, ambre. La particularité de la glyptique réside dans sa technique de mise en forme par abrasion de la matière et non par enlèvement ou percussion. Les outils employés le plus généralement sont diamantés ou en carborundum, déjà manufacturés ou réalisés par le graveur.

Les expressions de base de la glyptique sont la gravure en intaille, le camée sur pierre dure et la ronde-bosse. S'exerçant dans les domaines des beaux-arts et arts décoratifs, un glypticien doit pouvoir répondre à des réalisations allant de la gravure de portrait en camée, d'armoirie ou de monogramme en intailles, d'art animalier de motifs décoratifs, floraux, végétaux, cabochons godronnés, etc. Il doit être à même de traiter de la sculpture en ronde-bosse que ce soit un travail de création ou répondre à une commande d'après une maquette.

Les activités consistent à :

- Concevoir, fabriquer ou réparer, manuellement ou par des procédés mécaniques, des bijoux, des pièces d'orfèvrerie des objets de décoration ou de culte en métal ;
- Restaurer ou modifier des objets de décoration ou des bijoux anciens, tailler des gemmes, appliquer un revêtement métallique ou effectuer des opérations de décoration par gravure, ciselure, ...

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Lapidier une pierre de forme voulue à des dimensions définies ;
- Déterminer l'épaisseur des couches nécessaire à l'exécution du portrait en camée et de la gravure du monogramme ;
- Concevoir le modelé du sujet ;
- Transcrire d'après les clichés photographiques l'esprit et la ressemblance du portrait ;
- Jouer avec les couches de la pierre pour créer un camaïeu, représentatif de l'expression en camée ;
- Traiter plastiquement les différentes parties du portrait ;
- Composer graphiquement un monogramme ;
- Déterminer l'importance du trait de gravure à apporter pour une lecture optimale du monogramme ;
- Réaliser les outils diamantés adéquats à la gravure. ;
- Réaliser les états de surface, poli, dépoli... ;
- Réaliser un témoin de qualité de la gravure finalisée.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement au sein d'entreprises PME-PMI et artisanales
Glypticien, Bijoutier, Joaillier, Coordinateur d'équipe, Responsable de service ou de structure

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1303 : Gravure - ciselure

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la glyptique qui peut faire appel à des expressions les plus représentatives de la glyptique, comme la réalisation à partir de clichés photographiques d'un portrait en camée. Le choix de la couleur de la pierre étant laissé à l'appréciation du candidat et la gravure en intaille, sur un revers de pierre on pourra avoir à graver en intaille un monogramme. La composition, la calligraphie et l'échelle du monogramme étant laissées libres. La beauté du trait de la gravure, les accroches de lumière liées au polissage dans les lèvres de la gravure, les qualités décoratives, la lisibilité du monogramme sont des critères

déterminants. Une cire témoin ou une empreinte en élastomère devra impérativement accompagner l'œuvre finalisée.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.